

20  
24

REVUE DES **SOCIÉTAIRES**

notre service  
**ENSEMBLE PRÉVENIR LES RISQUES**

notre avenir  
**VISION D'ENTREPRISE ET DURABILITÉ**

notre contribution  
**ASSURER EN CAS DE SINISTRE**

**LA GARANTIE PHOTOVOLTAÏQUE**  
UNE COUVERTURE ÉLARGIE DE VOS INSTALLATIONS





# 10

## NOTRE VISION D'ENTREPRISE

En trois points clairs :  
Ce qui nous rend uniques et pérennes

# 4

## QUOI DE NEUF ?

Vous informer en quelques mots :  
De la marque Hortisecur à vos représentants en passant par la gestion des sinistres ou de votre appel de cotisation

# 12

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour un avenir plus verdoyant :  
Un aperçu de notre stratégie



# 6

## SINISTRES 2023

De multiples défis :  
Gérer les risques et y faire face ensemble, entre experts de la profession

# 14

## SONDAGE D'OPINION

Votre avis compte pour nous :  
Merci !

# 16

## LA GARANTIE PHOTOVOLTAÏQUE

Une couverture élargie de vos installations :  
La nouvelle brochure « sécurité des exploitations » en préparation

# 8

## RÉSERVOIRS D'EAU

Recommandations et prévention :  
Une question de sécurité indispensable



# 18

## SALONS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Salons 2024 et 2025 :  
Nous sommes présents sur de nombreux salons à travers l'Europe.



Dr Dietmar Kohlruss et Christian Senft

## CONCEVOIR L'AVENIR DE MANIÈRE DURABLE

En proposant des solutions innovantes et des partenariats à long terme, nous demeurons un assureur fiable à vos côtés en 2024.

**Chère sociétaire, cher sociétaire,**

L'année dernière a apporté son lot de sinistres pour les entreprises en France et ailleurs en Europe.

Parmi ceux-ci, les dommages naturels parfois massifs dus entre autres à la grêle et aux tempêtes ainsi qu'une situation politique et économique globalement toujours tendue.

En cette période de turbulences, nous devons collectivement relever le défi de résister aux pressions actuelles et rester solidaires pour préparer l'avenir. Tant les intempéries que les augmentations des coûts liées au changement climatique sont des réalités auxquelles nous devons faire face en tant qu'assureur. Il en va de même pour vous, entrepreneur horticole ou maraîcher.

Dans ce contexte, le développement durable prend de plus en plus d'importance. Il exige des solutions innovantes et l'exploration de nouvelles voies. Celles-ci comprennent la transformation des modes de chauffage et de l'approvisionnement en énergie, une meilleure gestion de l'eau, de la fertilisation et des moyens de protection des plantes tout comme la réduction des matières plastiques et de l'usage de la tourbe. Elles impliquent également la revue des condi-

tions de travail et le soutien à la biodiversité. Ces initiatives apportent une contribution importante à la durabilité et constituent en même temps un investissement à long terme dans la stabilité de notre secteur.

En tant qu'assureur, nous sommes également conscients de notre responsabilité.

C'est ce que souligne notre premier rapport sur le développement durable, que nous avons publié en janvier. Il nous sert de référence et d'orientation sur notre chemin vers une transformation responsable.

Vous aussi, en tant que membres, en bénéficiez. La durabilité fait partie de notre stratégie commerciale. En outre, nous maintenons le cap de notre stabilité financière à long terme, afin de rester à vos côtés un partenaire fiable pour l'avenir.

  
Christian Senft

  
Dr. Dietmar Kohlruss

### MENTIONS LÉGALES

**Editeur :**  
**Gartenbau-Versicherung VVaG**  
Succursale, 28 Rue Schweighaeuser  
BP 232, 67006 Strasbourg cedex,  
info@hortisecur.fr, www.hortisecur.fr

**Impression :** Druckerei Bode, D-65201  
Wiesbaden, www.bode-druckerei.de  
**Textes :** A. Druhen, C. Guerrini, K.  
Schieferstein, E. Wesendahl  
**Graphisme :** kraftundadel Werbeagentur,  
D-65183 Wiesbaden, www.kraftundadel.de

**Droits photos :**  
Gartenbau-Versicherung  
sauf p.4 (Shutterstock)

© Gartenbau-Versicherung

# NEWS

## QUOI DE NEUF ?

Entre autres points, cette année notre mutuelle accueille de nouveaux élus des représentants des membres et la garantie de quarantaine est étendue.



### Gartenbau-Versicherung alias HORTISECUR

Depuis près de 20 ans, Gartenbau-Versicherung est présent en France avec sa succursale et ses délégués régionaux. Nos assurés ont porté le nom du produit HORTISECUR tellement haut que nous avons décidé de l'utiliser de manière exclusive pour désigner notre mutuelle en France.

Oui, vous n'avez plus besoin d'apprendre l'allemand pour prononcer notre nom...

Avec ce nouveau nom pour notre marque, nous mettons en évidence l'excellente adéquation de notre image d'assureur, spécialiste serriste en horticulture et maraîchage, avec notre produit solidement implanté dans le marché depuis plusieurs décennies.



### Soumettre une facture vérifiée

Notre objectif est d'indemniser rapidement les sinistres. Vous pouvez nous aider en vérifiant soigneusement les factures avant de les envoyer : L'étendue de la facture correspond-elle à l'étendue du sinistre ? Les montants facturés correspondent-ils aux frais de réparation habituels ? La facture contient-elle des postes non liés au sinistre ? La facture correspond-elle au devis ?

Si une augmentation de l'étendue du dommage se dessine, veuillez nous en informer le plus rapidement possible.

Votre vérification contribuera à clarifier à temps d'éventuelles erreurs ou malentendus et à garantir un règlement équitable et rapide.



### Tout savoir sur la cotisation en 2024

Nous vous avons adressé une fiche d'information conjointement aux appels de cotisation qui reprend les points d'explication de l'augmentation des cotisations.

Nous constatons une augmentation des risques associés au changement climatique en particulier dans la branche tempête. Nous avons renoncé l'année dernière à augmenter le supplément de sécurité correspondant. Ce dernier est passé de 5% à 8% au 01.01.2024.

Les prix des matériaux et de la main d'œuvre restent soumis à l'inflation. Tenant compte de l'évolution de la valeur des serres lissée sur 3 ans, une augmentation moyenne de + 8% a été répercutée au 01.01.2024 sur la valeur de vos serres et sur la cotisation correspondante.



### Extension de la garantie en cas de quarantaine

Notre couverture d'assurance en cas de quarantaine décrétée par les autorités sanitaires couvre les pertes de revenu à cause de mesures prises par les autorités en raison de certains organismes pathogènes.

Jusqu'à présent, 5 pathogènes étaient pris en compte. Après un examen minutieux, nous avons décidé d'ajouter un organisme supplémentaire, le nématode à galles tropicales *Meloidogyne enterolobii*.

Ce nématode a une large gamme d'hôtes et représente un risque pour les cultures serre et les autres cultures sous abri.



### Une excellente évaluation

Nous avons à nouveau obtenu un retour très satisfaisant lors du classement Assekurata : En 2023, la qualité de notre entreprise a de nouveau été récompensée par la meilleure note globale possible "A++ / Excellent".

Dans la notation d'entreprise, les critères de sécurité, de réussite, d'orientation client et de croissance/attractivité sur le marché sont évalués.

Le président du directoire Christian Senft se réjouit de cette évaluation positive : "Nous sommes fiers d'avoir à nouveau obtenu les meilleures notes. Cela confirme le succès durable de notre développement d'entreprise".



### Elections de représentants des sociétaires

Dans le cadre de l'assemblée des représentants des membres en 2023, les membres du conseil de surveillance Beate Schönges, Hermann Berchtenbreiter et Lothar Dahs ont été confirmés dans leurs fonctions. Le propriétaire de la pépinière Philipp Schwab (à droite), Inga Balke, propriétaire d'une entreprise horticole et gérante d'une société de négoce de plantes, ont été nouvellement élus en tant que représentants des membres. Le pépiniériste Johannes Schmitt (à gauche) et Jessica Mayer, gérante de deux jardineries, se sont présentés avec succès comme représentants suppléants des membres. Le président du conseil de surveillance, Frank Werner (au centre), a remercié chaleureusement tous les représentants des membres sortants pour leur collaboration basée sur la confiance.

# SINISTRES 2023 : Près de 60 MIO. Euro

L'année dernière a été marquée par une multitude d'événements qui ont représenté des défis importants pour de nombreuses entreprises. Un regard rétrospectif sur les faits marquants des sinistres met en évidence les risques complexes auxquels nous avons été confrontés et souligne l'urgence d'une stratégie d'assurance solide pour l'avenir.

En France, des dommages graves dus à la grêle et aux inondations ont touché certains de nos adhérents mais globalement l'année 2023 fut limitée en sinistres... jusqu'au 2 novembre où l'ouragan Ciarán a frappé de plein fouet

la côte atlantique et entraîné des indemnités pour plusieurs millions d'euros. Dès le lendemain nous étions sur le terrain. Les premiers acomptes pour les réparations ont été versés le 8 novembre !

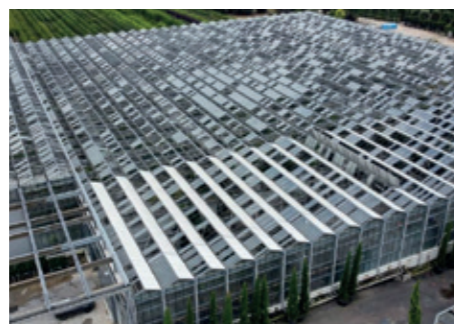
Un grand merci à tous nos délégués régionaux pour leur engagement sur le terrain auprès de nos adhérents.

## Pas seulement des dommages liés aux intempéries

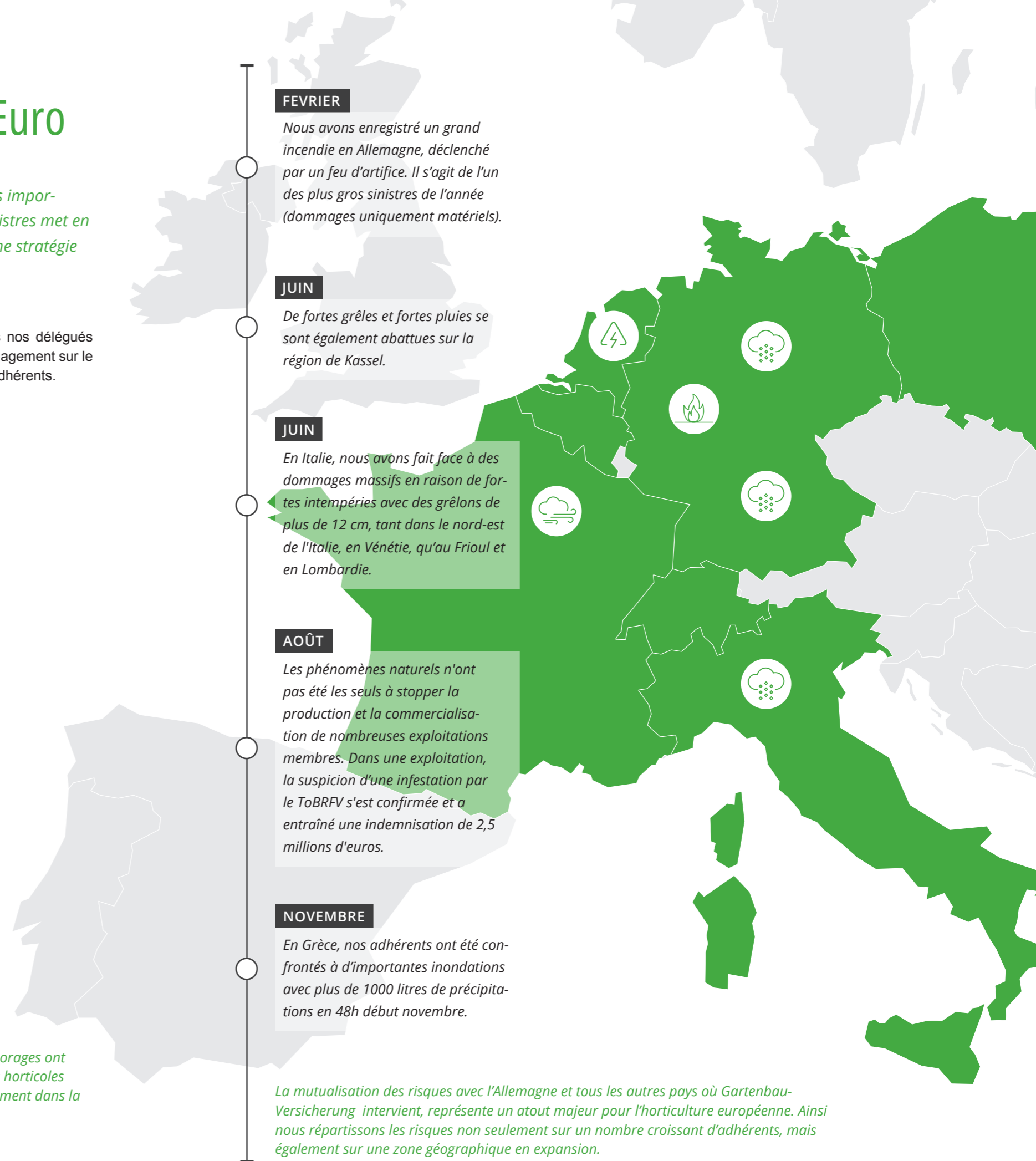
L'éclatement d'un réservoir d'eau a provoqué de sérieux dommages dans une entreprise néerlandaise.



Des grêlons spectaculaires de grande taille (plus de 10 cm de diamètre) ont touché lors d'un violent orage deux douzaines d'entreprises horticoles dans le nord-est de l'Italie.



Grêle, fortes pluies et orages ont touché les entreprises horticoles en Bavière, principalement dans la région du Tegernsee.



# Utiliser les **RÉSERVOIRS D'EAU** en toute sécurité.

## La prévention est possible - et absolument nécessaire !

Les réservoirs d'eau restent une solution relativement bon marché pour conserver l'eau de manière fiable, une ressource indispensable à l'horticulture, surtout en période de sécheresse. Ces dernières années, Hortisecur a vu se multiplier les déclarations de sinistre liées à l'éclatement de réservoirs d'eau.

Dans ce contexte, chaque utilisateur peut largement contribuer à bien sécuriser ses réservoirs d'eau. Cela permet non seulement d'éviter les dommages, mais aussi de prolonger leur durée d'utilisation. Pour cela, il faut une planification professionnelle ainsi qu'une prise de conscience du fait que différents risques peuvent s'imbriquer et se renforcer. Et que ce sont souvent de très petites modifications, à peine visibles, qui annoncent un éclatement.

## Important : réagissez rapidement en cas de risque d'éclatement !



Vous craignez que votre citerne n'éclate ? Par exemple à cause de fuites qui s'intensifient, de fissures dans la tôle dues à la corrosion ou d'un déséquilibre critique ?

**Dans ce cas, vous devez réagir rapidement :**

- **Videz immédiatement votre citerne !**
- **Faites appel à une entreprise spécialisée !**
- **N'utilisez pas de dispositifs de sécurité d'urgence provisoires et créatifs !**  
Il est fortement déconseillé d'arrimer la citerne avec des sangles ou autres, les sangles de serrage ne sont pas conçues pour de telles charges et peuvent couper la tôle fine avec leurs cliquets.

Hortisecur recommande de soumettre les réservoirs d'eau à une inspection au moins une fois par an. Outre la vérification d'un éventuel déséquilibre, l'accent est mis sur la corrosion et les fuites. Important à savoir : La corrosion ne se produit pas seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur ! Contrôlez également la verticalité et la capacité de charge du support au sol.



## Particularités en hiver

L'eau des réservoirs à l'extérieur peut geler pendant les mois d'hiver. Il en résulte des risques particuliers pour leur sécurité lors de leur utilisation. En cas de prélèvement d'eau, si la glace est suffisamment épaisse, elle ne flotte plus sur l'eau mais forme une sorte de coupole. De plus, elle peut geler au niveau de la bâche de couverture. Le poids de la couche de glace, associé à un vide créé par un nouveau prélèvement d'eau, agit alors directement sur la paroi extérieure. Comme les tôles ondulées ne sont généralement pas conçues pour résister à la traction, le réservoir s'effondre sur lui-même ; les films gelés tirent en outre sur les parois extérieures et peuvent être fortement endommagés.

**Il en résulte les recommandations suivantes :**

- **Ne prélevez pas d'eau si vous ne pouvez pas vous assurer que la réserve d'eau est exempte de glace !**  
surveillez donc par exemple la formation de couche de glace sur la bâche ou la surface de l'eau.
- **Les grandes quantités de neige sur la bâche ou la structure du toit doivent être déblayées.**  
Mieux vaut commencer un peu plus tôt que trop tard.
- **Si le réservoir est absolument nécessaire pour l'arrosage en hiver, il doit être maintenu hors gel !**  
Dans ce cas, le réservoir ne doit pas être placé au préalable dans des dépressions du sol (poches d'air froid), mais sur un niveau légèrement surélevé ou dans une infrastructure à l'abri du gel, par exemple dans une serre chauffée.

*Nous avons à votre attention développé une brochure spéciale de sécurité des exploitations. Elle est accessible sur notre site : [www.hortisecur.fr](http://www.hortisecur.fr)*



# Notre *VISION* d'entreprise



*C'est notre vision qui détermine nos orientations, nos actes et votre accompagnement, pour aujourd'hui et pour demain.*

## Notre valeur ajoutée : la sécurité de nos membres

Grâce à nos compétences particulières, nous faisons avancer les solutions et les innovations qui rendent l'horticulture européenne plus sûre et plus durable.

Celui qui sait s'occuper de manière structurée des objectifs et de l'avenir, qui sait gérer les ressources avec attention et qui communique avec ses parties prenantes, réalise également beaucoup de transformations positives.

## Notre gouvernance d'entreprise : transparence, efficacité et contrôle effectif

Nous accordons une grande importance à une gouvernance d'entreprise qui s'exprime de manière transparente, repose sur des valeurs solides et fait preuve d'intégrité dans toutes ses relations.

Pour nous, la gouvernance signifie respecter les lois, avoir des objectifs mesurables et travailler avec des processus fiables et des modalités équitables.

## Nos collaborateurs : une communauté forte, croissante et diversifiée

Dans notre équipe, des personnes de nombreuses cultures et spécialités se rencontrent. Cela ne fonctionne qu'avec une grande compréhension de la diversité et une base commune stable : un environnement de travail sain et valorisant, qui préserve les compétences et la motivation à long terme.

# Le **DÉVELOPPEMENT** durable

La réglementation impose aux assureurs toujours plus de transparence et cela s'applique dorénavant aussi au développement durable au sein de l'entreprise. Dans notre tout premier rapport sur le développement durable, nous nous sommes attachés à faire le bilan de la situation actuelle.

C'est une première étape importante pour tirer parti des obligations et en faire une opportunité pour l'avenir. Cela permettra en effet d'orienter nos choix et nos stratégies de manière encore plus responsable.

ressources, humaines et matérielles, mais aussi à la définition appropriée des objectifs dans tous les domaines de l'entreprise, de la technologie à nos choix de coopération. La prévoyance fait partie de notre ADN.

De par notre enracinement historique en tant qu'assureur mutualiste dans le secteur horticole et maraîcher, nous sommes déjà attentifs : attentifs à l'utilisation de toutes les

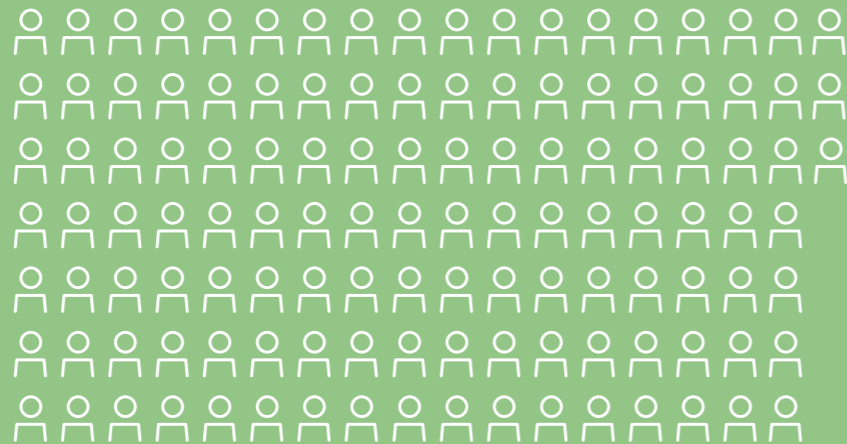
Pour rester en contact avec nous sur ce sujet, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué régional.

C'EST AINSI QUE NOUS DÉMARRONS EN 2024 :

# 122

EMPLOYÉ(E)S

Plus de 120 personnes sont au service des membres, et ce nombre ne cesse d'augmenter !



# 9

PAYS EN EUROPE

La France, la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse.

# 68 MRD. €

DE CAPITAUX ASSURÉS

Nous assumons une grande responsabilité en matière de protection des biens matériels et des revenus.

# 14.300

MEMBRES

Avec environ 14.300 membres assurés, nous sommes le premier expert de la branche sur le marché européen.

# 111 MIO. €

VOLUME DE COTISATIONS

Les membres contribuent à leur sécurité à hauteur de plus de 100 MIO. € par an.

# 119 MIO. €

FORCE DE CAPITAL

Avec nos placements de capital, nous assurons notre avenir et celui de nos membres.

# 51%

EXPERTS EN HORTICULTURE

Un collaborateur sur deux a une formation d'horticulteur et/ou d'ingénieur horticole.

# 176

ANNÉES D'EXPÉRIENCE ET D'ENRACINEMENT

Fondée en 1847 par des horticulteurs berlinois et depuis lors solidement enracinée dans le secteur.



## VOTRE AVIS compte pour nous !

*Cette fin d'année fut pour nous l'occasion de faire pour la première fois en France un point qualité et satisfaction avec vous, nos adhérents. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de participer à l'enquête que nous vous avons fait parvenir par e-mail.*



Nous avons pris connaissance des résultats avec une grande attention. Les points suivants nous ont particulièrement marqués :



Vous nous avez confirmé votre satisfaction générale et en cas de sinistre. Une satisfaction telle que 96 % des participants à l'enquête sont prêts à nous recommander à leurs confrères !



Vous nous encouragez aussi à travailler sur une communication et des documents plus transparents. Nous relevons volontiers le défi.



Notre forme mutualiste est pour vous un argument de poids, être sociétaire donne un caractère particulier à l'assurance de vos serres.



Les commentaires laissés en fin de questionnaire ont été très instructifs, nous donnant là aussi des pistes concrètes pour poursuivre notre développement.



Vous avez aussi souhaité que nous communiquions sur des thèmes du métier, horticoles et maraîchers, ainsi que sur nos activités.



## Installations **PHOTOVOLTAÏQUES** dans l'horticulture.

*De nombreuses entreprises horticoles investissent de plus en plus dans des installations photovoltaïques (PV). Nous proposons à cet effet une couverture d'assurance élargie qui inclut les nouvelles technologies telles que les systèmes de stockage par batterie, les accumulateurs, les transformateurs propres à votre exploitation et les stations de recharge fixes pour véhicules électriques.*

En exploitant des installations PV, les entreprises horticoles ont la possibilité de réduire leurs coûts d'exploitation, d'améliorer leur bilan environnemental et d'accroître leur indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie externes tout en renforçant leur propre position sur le marché.

Les nouvelles installations photovoltaïques sont nombreuses en France, et surtout à grande échelle. Il est fréquent que les grands groupes fournisseurs énergétiques louent des terres agricoles, y construisent des serres couvertes de panneaux photovoltaïques et les mettent à la disposition des horticulteurs pour la production de plantes.

La norme européenne EN13031 pose une difficulté. En effet, elle n'est définie

que pour la production agricole et pour une durée d'utilisation théorique de 15 ans en ce qui concerne les serres. Cependant, l'intérêt économique est lui, bien plus important du fait d'une durée de vie beaucoup plus longue des installations photovoltaïques.

Vous pourrez bientôt lire dans notre brochure sur la sécurité des exploitations, à sortir dans les mois à venir, ce à quoi il faut faire attention lors de la planification d'une installation PV ainsi que des informations détaillées sur les risques de dommages. Nous y précisons également des points importants relatifs à la couverture d'assurance de ces installations.

---

*Vous serez informés de la parution de cette nouvelle brochure « sécurité des exploitations » sur notre site web à l'adresse [www.hortisecur.fr](http://www.hortisecur.fr) ainsi que sur notre canal LinkedIn.*



# SALONS nationaux et internationaux



23.-25.02.2024

Fruchtwelt,  
Friedrichshafen

05.-06.03.2024

Horticontact,  
Gorinchem

24.04.2024

Tunneltag,  
Cologne

08.-10.05.2024

Macfrut,  
Rimini

05.-07.09.2024

Zielen to Zycie,  
Warsowie

10.-12.09.2024

Salon du Végétal,  
Angers

20.-21.11.2024

expoSE,  
Warsowie

14.-16.01.2025

Sival Innovation,  
Angers

22.-23.01.2025

TSW,  
Warsowie

28.-31.01.2025

IPM,  
Essen

# Notre **ÉQUIPE** France est là pour vous.



Pierre Pokorny

Délégué Régional  
Nord-Ouest

☎ 07 88 17 12 96



Hervé Billon

Délégué Régional  
Est

☎ 07 86 86 56 63



Arnaud Benoit

Délégué Régional  
Sud-Ouest

☎ 07 85 90 91 45



Stefan Veyrunes

Délégué Régional  
Méditerranée

☎ 06 80 18 97 16



Thierry Grange

Inspecteur National,  
grands comptes et  
sinistres

☎ 06 79 49 28 57

